
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 août 2017
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 août 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. Georges Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Colette Gauthier, Mme Manon Gauthier, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, Mme Christina M. Smith, Mme Maria Tutino, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Gibson et M. Richard Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement en ayant une pensée pour M. Tony DiGennaro, conseiller de la Ville de Kirkland, décédé le 23 août 2017.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	M. Pierre Desrochers	Échéancier de la mise en service des 5 bassins de rétention des eaux usées / Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération Dépôt de documents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0291

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG17 0292

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juin 2017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juin 2017 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 août 2017 émis par le greffier .

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 31 juillet 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 juillet 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 juillet 2017.

CG17 0293

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 », et le conseil en prend acte.

04.04 1173430009

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG17 0294

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain intitulé « Optimiser le potentiel de développement et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur à Montréal »

M. Robert Coutu dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain intitulé « Optimiser le potentiel de développement et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur à Montréal », et le conseil en prend acte.

06.01

CG17 0295

Dépôt des commentaires et de la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Le porte-parole d'assemblée dépose les commentaires et la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats, et le conseil en prend acte.

06.02

CG17 0296

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2016 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2016 », et le conseil en prend acte.

06.03

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Dépôt de la résolution CM1707 272 de la Ville de Dorval en date du 17 juillet 2017 intitulée « Résolution d'appui à un projet de législation québécoise sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines »

7.01

CG17 0297

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016

Le porte-parole d'assemblée dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2016 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.02 1174217004

CG17 0298

Dépôt du Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.03 1172937001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0299

Exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), pour une somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1154;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2017 et l'hiver 2018 (CE13 1835), pour une somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174512001

CG17 0300

Approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2017 par sa résolution CE17 1123;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'addenda N° 1 à la convention de gré à gré conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), pour le renouvellement des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver à partir du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1171683001

CG17 0301

Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre de contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (2 lots) et à Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée (1 lot) (CG13 0473), pour une somme maximale de 482 553,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1156;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation des contrats octroyés, aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (CE13 1802) et (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme de 482 553,72 \$, taxes incluses;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 1 - Est	290 378,85 \$
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 2 – Ouest	137 911,44 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	Lot # 5 – SPVM	54 263,43 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174512003

CG17 0302

Exercer la première option de prolongation d'une année pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises L.M. (CG14 0572), pour une somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1158;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Entreprises L.M., pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux (CG14 0572), pour la période débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174512005

CG17 0303

Reconduire la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2017 par sa résolution CE17 1130;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une durée d'un (1) an, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell, (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968) (CG16 0455), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 289 348,46 \$ à 3 771 760,57, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1176335002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0304

Approuver le projet de convention de sous-location par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 mètres carrés, situés au 6^e étage du 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2017 par sa résolution CE17 1096;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, à des fins de bureaux, des espaces d'une superficie de 321,08 mètres carrés, au 6^e étage de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2019, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1175840002

CG17 0305

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, des espaces d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés, aux 6^e, 8^e, 12^e et 14^e étages, dans les immeubles situés au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2021, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 juin 2017 par sa résolution CE17 1133;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, des espaces d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés, aux 6^e, 8^e, 12^e et 14^e étages, dans les immeubles situés aux 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2021, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1174069011

CG17 0306

Accorder un contrat à LaSalle Ford inc. pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15917 (3 soum.)

M. le maire Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1171;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15917;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1176859005

CG17 0307

Accorder un soutien financier de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2017 par sa résolution CE17 1173;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du startup de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177511001

CG17 0308

Accorder un contrat à Delom Services inc. pour la réparation du moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe motopompe de distribution numéro 9 (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15751 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1191;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation d'un moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe de motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15751 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1170598001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0309

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Closse - Dépense totale de 4 924 712,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10205 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1198;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 924 712,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage Closse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 358,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10205 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.11 1177383002

CG17 0310

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 1 288 168,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5905 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1200;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 288 168,70 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 146,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5905;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177308001

CG17 0311

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, pour une somme maximale de 988 785 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16067 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1213;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 988 785 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 233,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16067 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1170652003

CG17 0312

Accorder un contrat à CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est - Dépense totale de 577 681,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1209;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CLEB consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1175965001

CG17 0313

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15509 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1210;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15509 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.15 1176019001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0314

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de trente six mois avec Axor Experts-Conseils inc. (3 053 621,03 \$) et Les Consultants S.M. inc., (2 142 904,05 \$), taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15923 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1205;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15923 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Axor experts-conseils inc.	Contrat # 1	3 053 621,03 \$
Les Consultants S.M. inc.	Contrat # 2	2 142 904,05 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1173493001

CG17 0315

Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1217;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1177666001

CG17 0316

Approuver les modifications à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11,3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1220;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver les projets de modifications N° 2 et N° 3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, attestant que le Ministère de la Culture et des Communications désengage du montant initialement annoncé à la Ville une somme de 11,3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations, qu'il administre lui-même.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1177666006

CG17 0317

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange desquels ce dernier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le tout sans soulte / Autoriser une dépense de 12 468,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable, payable sur la somme de 250 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1225;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1068,9 mètres carrés en échange desquels Groupe Immobilier Grilli inc. cède notamment à la Ville de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie 9 018,3 mètres carrés, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte d'échange, sous réserve de son approbation par le conseil d'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 12 468,75 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net de ristourne applicable, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'inscrire au registre du domaine public les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023, 5 119 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1161027011

CG17 0318

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, à l'angle sud-est du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1229;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 27 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1176037007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0319

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Angers et Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1226;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 40 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1176037001

CG17 0320

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Angers et Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1227;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 48 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1176037002

CG17 0321

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vacant situé sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Angers et Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre le réaménagement de la rue Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1228;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 26 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1176037003

CG17 0322

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action en 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1235;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2017 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1173205001

CG17 0323

Ratifier le soutien technique (services fournis, prêts d'équipement, etc.) accordé à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, d'une valeur estimée à 5 315 565 \$, dans le cadre de son événement de Formule E 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2017 par sa résolution CE17 1238;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de ratifier le soutien technique (services fournis, prêt d'équipement, etc.), d'une valeur estimée à 5 315 565 \$, accordé à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE dans le cadre de son événement de Formule E 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1177209004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0324

Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1287;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 avril 2017;

- 2 - d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1170206007

CG17 0325

Autoriser la prolongation du contrat de gré à gré accordé à CPA-ERP inc. pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « GARE-GRO » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1289;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur unique) pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « GARE-GRO » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet un projet d'avenant No 2 entre la Ville et CPA-ERP inc. établissant les termes et conditions de cette prolongation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1170206006

CG17 0326

Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et ModSpace financial Services Canada Ltd (CG14 0348) pour la prolongation du contrat de location de huit bâtiments modulaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de dix-huit mois - Dépense totale de 170 530,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1345;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et ModSpace financial Services Canada Ltd pour la prolongation du contrat de location (CG14 0348) de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, moyennant un loyer total de 170 530,92 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1174565006

CG17 0327

Accorder un contrat de gré à gré à Boivin et Gauvin inc. pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement) pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 310 439,19 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1293;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Boivin et Gauvin inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement), pour une période de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 439,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15780 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1173687001

CG17 0328

Autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI et l'entretien du module rapports d'accident électroniques, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG07 0102, modifiée) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 78 700 \$ au net à compter de 2018 / Approuver un projet d'addenda no 4 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1294;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour l'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI ainsi que l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG 07 0102, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses;

- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information d'un montant de 78 700 \$ au net à compter de 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1170206009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0329

Accorder un soutien financier additionnel de 12 118 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance durant la fin de semaine, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 \$ à 67 992 \$ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1355;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel de 12 118 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance la fin de semaine, conformément à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 \$ à 67 992 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1176794002

CG17 0330

Autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc. à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304), à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1359;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304) à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession et tout document y donnant suite.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1177526022

CG17 0331

Accorder un contrat de gré à gré à GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., pour la mise à jour du système PMCS/IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021, pour une somme maximale de 489 241,62 \$ taxes incluses (fournisseurs uniques)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1304;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS/IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de ces firmes en date du 20 juin 2017 et 21 juin 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1177526025

CG17 0332

Autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. (CG16 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 626,54 \$ à 674 612,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1310;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. (CG16 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 564 626,54 \$ à 674 612,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1177526023

CG17 0333

Accorder un contrat à Développement Atrium inc. pour réaliser des travaux de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres de l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 712 807,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5916 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1313;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 712 807,30 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 435,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5916;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1175895001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0334

Accorder un contrat à Démolition Panzini inc. pour les travaux « Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation », situé au 575, rue Elm dans la Ville de Beaconsfield - Dépense totale de 1 212 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5893 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1323;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 212 800 \$, taxes incluses, pour les travaux « Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation », situé au 575, rue Elm dans la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Démolition Panzini inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 224,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5893 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1171630002

CG17 0335

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 850 575,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5921 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1324;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 850 575,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 938 417,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5921;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1177746001

CG17 0336

Accorder un contrat à Hewitt Équipement limitée pour la synchronisation du réseau Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (10222) (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1312;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Hewitt Équipement limitée, seule firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de synchronisation du réseau d'Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10222;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1174087001

CG17 0337

Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 864 662,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5918 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1326;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 864 662,19 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 068,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5918 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1175884001

CG17 0338

Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Valade et associés s.e.n.c., huissiers de justice (CG15 0682), en date du 24 août 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1332;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c. (CG15 0682), en date du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1172346002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0339

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Prince-Albert et Dorchester - Dépense totale 242 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1335;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 242 000 \$, taxes incluses, relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Prince-Albert et Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est visant à établir les conditions et modalités de partage des obligations entre les parties;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1170776001

CG17 0340

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1334;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Lacbus de l'automobile inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15595 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1175064001

CG17 0341

Approuver le projet d'Addenda #2 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite auquel intervient Société en commandite Gazmont (CG15 0335, modifiée), pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1337;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le projet d'Addenda #2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, auquel intervient Société en commandite Gazmont (CG15 0335, modifiée) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), afin de faire passer la pression de livraison du biogaz de 3,0 psig à 5,0 psig et augmenter la redevance de 11,4% à 12,0% pour combler le coût supplémentaire en électricité.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1175960001

CG17 0342

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, constitué du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest à des fins de construction de logements sociaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1341;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de l'immeuble sis au 5233-5235, rue Sainte-Ambroise, constitué du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 550 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1166037005

CG17 0343

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2017, pour une dépense totale de 2 280 802,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1342;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, pour un loyer total de 1 033 208,58 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, représentant un montant de 655 357,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 132 796,13 \$, pour une dépense maximale de 788 153,63 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant total de 459 440,10 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1175840005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0344

Approuver le projet de troisième amendement de bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc., un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018 - Dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1343;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième amendement de bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc. un espace d'une superficie de 4 532 pieds carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} février 2017, pour une dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1174565002

CG17 0345

Approuver le projet de deuxième renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels situés au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023 - Dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1344;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels d'une superficie de 87 574 pieds carrés situés au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} décembre 2018, moyennant une dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1174565001

CG17 0346

Autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat accordé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1319;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1171009012

CG17 0347

Autoriser la cession à Gemalto Canada inc. du contrat accordé à Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet de support et maintenance de ce contrat, pour l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du Système d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de cession et de modification #1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1416;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'autoriser la cession à Gemalto Canada inc., du contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal;

- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet support et maintenance de ce contrat, pour la mise à niveau du système d'empreintes digitales (AFIS) incluant l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du système AFIS, ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet du contrat de cession, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$ taxes incluses;
- 3 - d'approuver un projet de contrat de cession et de modification 1 à la convention intervenue avec Gemalto Canada inc. (auparavant Compagnie 3M Canada);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1175035005

CG17 0348

Conclure une entente-cadre pour une période de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, avec Gestion des communications DATA Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS) - Appel d'offres public 17-15929 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1407;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de soixante mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Gestion des communications DATA corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1176133003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0349

Conclure une entente de gré à gré avec Edilex inc., pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPert qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver le projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1410;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver un contrat de licence et abonnement, de gré à gré, avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPert qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour les années 2018 à 2021 au montant de 105 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1177708001

CG17 0350

Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée, pour une somme maximale révisée de 285 138 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16084 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1414;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation L. Martel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16084;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1176688009

CG17 0351

Accorder un contrat à KF Construction inc. pour la réfection de la maison du Meunier au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Dépense totale de 1 427 361,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6968 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1433;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 427 361,11 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison du Meunier au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à KF Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 327 777,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6968;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1171701009

CG17 0352

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 831 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 337601 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1421;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 831 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot - 3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 326 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337601;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1173493003

CG17 0353

Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88, \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1435;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
- 2 - d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1177526010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0354

Accorder un contrat à AEdifica inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 152 715,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16254 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1437;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel AEdifica inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1175965002

CG17 0355

Approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et deux organismes PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1448;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;
- 2 - de transmettre une copie de ces addenda au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1175175007

CG17 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 - Dépense totale avec indexation estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15949 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1411;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 242 066,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15949 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1176292002

CG17 0357

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 3 contrats à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville, pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 - Dépense totale avec indexation estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15952 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1412;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, trois contrats pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment – CVAC, pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de ses soumissions, soit pour le Lot 1 (26 bâtiments) pour une somme maximale de 1 597 593,72 \$, taxes incluses, le Lot 2 (25 bâtiments) pour une somme maximale de 2 043 057,46 \$, taxes incluses et le Lot 3 (7 bâtiments) pour une somme maximale 293 099,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15952 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1176292003

CG17 0358

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Société en commandite Strongco pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16049 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1408;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Société en commandite Strongco, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, le contrat pour la location saisonnière de 19 niveleuses articulées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1174922009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0359

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15668 (3 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394\$ à partir de 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe de sécurité Garda SENC, le contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 17-15668;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 807 220 \$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174 \$ de façon récurrente, à partir de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1175147001

CG17 0360

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois avec Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1413;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15993 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Genève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Technologie de dégivrage Cargill		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1177482004

CG17 0361

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10218 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1418;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 3 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 311,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10218;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.63 1177650001

CG17 0362

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont - Contrat R-2012-03 - Dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10220 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1423;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 942 791,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10220;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.64 1174753001

CG17 0363

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Socam Itée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1432;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 517 074,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Socam Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 956 053,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5873;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un montant de 411 617 \$ annuellement pour l'entretien et l'exploitation dès janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1173285002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0364

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à EBC inc. pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahunthic-Cartierville et de Saint-Laurent - Dépense totale de 39 910 131,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5048A-EC-105-12 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1430;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 39 910 131,88 \$, taxes incluses, pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahunthic-Cartierville et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 910 131,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048A-EC-105-12;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1177526024

CG17 0365

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 865 650,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1436;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 865 650,02 \$, taxes incluses, pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Groupe TBM inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15662 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1175015001

CG17 0366

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux - Dépense totale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16068 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1442;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 249 490,81 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire, Les Consultants S.M. inc. et Un architecte inc., équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 199 511,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16068 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Georges Bourelle
M. Michael Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Colette Gauthier
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG17 0367

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15611 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1438;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15611 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Maria Tutino
M. Morris Trudeau

20.69 1177383001

CG17 0368

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$, taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 (3 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1439;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16023 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle	4 071 483,66 \$
R3D Conseil inc.	Lot 2- Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires	5 369 240,52 \$

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1174114001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.71 à 20.74 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0369

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-16021 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1440;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 809 923,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1177438005

CG17 0370

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1441;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15613 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1177689001

CG17 0371

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-16022 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1445;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1177438006

CG17 0372

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Beaupré, Michaud et associés, architectes, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Dépense totale de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16188 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1446;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1177737001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0373

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2017 par sa résolution CE17 1104;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relativement à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes. Les ententes sont : la convention de bail entre SPJD et Groupe de course Octane inc./*Octane Racing Group inc.*, l'entente de financement entre SPJD et *Formula One World Championship Limited* ainsi que le protocole d'entente amendé entre SPJD et le gouvernement du Québec, L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (les bailleurs de fonds).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1172837006

CG17 0374

Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1373;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1176678001

CG17 0375**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » les 23 et 24 septembre 2017**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1452;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » qui aura lieu le 23 septembre 2017, de 8 h 30 à 11 h 30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170679011

CG17 0376**Adopter une résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier 2017)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1456;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS RÉVISÉES (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 2 août 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté de 2017 »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal modifié de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice financier de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté de 2017.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts révisées suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal modifié de 2017 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts révisées établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Philippe Roy
M. Morris Trudeau

30.04 1173843003

ANNEXE A

QUOTES-PARTS RÉVISÉES PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2017

Villes liées	Quotes-parts générales et	Quotes-parts
	Quotes-parts pour le service de l'eau	premiers répondants
	%	%
Montréal	82,175 %	83,188 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	0,498 %	0,504 %
Beaconsfield	0,886 %	0,897 %
Côte-Saint-Luc	1,218 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,742 %	1,763 %
Dorval	3,119 %	3,158 %
Hampstead	0,431 %	0,437 %
L'Île-Dorval	0,003 %	0,003 %
Kirkland	1,297 %	1,313 %
Mont-Royal	2,065 %	2,090 %
Montréal-Est	0,758 %	0,768 %
Montréal-Ouest	0,235 %	0,238 %
Pointe-Claire	2,651 %	2,684 %
Senneville	0,151 %	0,153 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,418 %	0,424 %
Westmount	2,354 %	2,383 %
Total – municipalités reconstituées	17,825 %	16,812 %
Agglomération de Montréal	100,000 %	100,000 %

CG17 0377

Approuver le protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h 30, incluant un critérium présenté le 9 septembre, de 16 h à 19 h

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1459;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1167195009

CG17 0378

Reconduire le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour la période 2018 à 2020 / Autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour 2018 à 2020 / Autoriser une dépense supplémentaire de 39 200 \$ pour 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1461;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de reconduire le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour la période 2018 à 2020;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour les années 2018 à 2020;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 39 200 \$ pour l'année 2017;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1170881002

CG17 0379

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1172675001

CG17 0380

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1176307004

CG17 0381

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1177526018

CG17 0382

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1177526019

CG17 0383

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1177526020

CG17 0384

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.06 1173276001

CG17 0385

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1171183001

CG17 0386

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.08 1177518003

CG17 0387

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.09 1170025003

CG17 0388

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.10 1171179004

CG17 0389

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.11 1176279002

CG17 0390

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.12 1176603001

CG17 0391

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.13 1170607007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0392

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 par sa résolution CG17 0288 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1046;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice finance 2017) (RCG 16-056) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Philippe Roy
M. Morris Trudeau

42.01 1173843002

Règlement RCG 16-056-1

CG17 0393

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) / Approuver la mise en oeuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 par sa résolution CG17 0283 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0953;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) »;
- 2 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1171179002

Règlement RCG 17-023

CG17 0394

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 par sa résolution CG17 0284 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0963;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération (RCG 16-049) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1176192003

Règlement RCG 16-049-1

CG17 0395

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 par sa résolution CG17 0285 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0965;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1171177001

Règlement RCG 13-006-1

CG17 0396

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 par sa résolution CG17 0286 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2017 par sa résolution CE17 0966;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1176628001

Règlement RCG 17-024

CG17 0397

Adoption - Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 juin 2017 par sa résolution CG17 0287 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 1045;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la Société de transport de Montréal sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM);
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1173558011

Règlement RCG 17-025

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0398

Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-158-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1473;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-158-1 modifiant le Règlement R-158 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1170854003

CG17 0399

Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1474;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1170854004

CG17 0400

Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-171 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 16 613 465 \$ pour financer le projet « Évolution Solution Validation Bus »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1475;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-171 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 16 613 465 \$ pour financer le projet « Évolution Solution Validation Bus », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1170854005

CG17 0401

Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement-172 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet « Remplacement des véhicules de service - Phase 2 »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1476;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-172 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet « Remplacement des véhicules de service - Phase 2 », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.04 1170854006

CG17 0402

Approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal / Approuver le Règlement R-173 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet « Vision CA et RDA »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2017 par sa résolution CE17 1477;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-173 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet « Vision CA et RDA », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.05 1170854007

CG17 0403

Entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2017 par sa résolution CE17 1115;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente finale pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service des ressources humaines pour amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1176775004

CG17 0404

Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2017 par sa résolution CE17 1370;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer madame Hannah Claus à titre de membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1177726001

À 18 h 21, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves SAINDON
Greffier de la ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire